

qui vous fit ce don pour sa gloire et son service. Moi je ne vous en adresserai aucun compliment. Le compliment est une banalité inférieure, incapable d'honorer le prédicateur de l'Évangile.

« Ce dont, uniquement, je me permettrai de vous louer, ce sera de votre sérénité apostolique parmi les agitations que vous venons de traverser.

« Pas une fois, vous n'en avez traité explicitement ; pas une fois, vous n'y avez fait allusion.

« Vous-même, responsable d'une maison religieuse, vous dûtes souvent porter le poids d'inquiétudes poignantes ; votre auditoire les ignora toujours.

« Vous avez prêché Notre-Seigneur Jésus-Christ, et Lui seul.

« Si, tout à l'heure, vous avez tiré de votre cœur un cri tellement profond que beaucoup en ont frémi, si vous avez pleuré votre bure franciscaine proscrite, et les joies finies de votre bréviaire récité pendant le silence des nuits et les enthousiasmes de vos courses de missionnaire désormais interdites, et les austères satisfactions de l'obéissance, du travail solitaire, de la pauvreté librement choisie, nul ne vous fera un crime de votre douleur.

« Vous avez laissé échapper un gémissement ; vous avez retenu une malédiction.

« De cette bénignité voulue, je vous félicite.

« Laissez-moi vous remercier aussi du bien spirituel que vous avez fait, surtout aux hommes qui se sont serrés si nombreux et si attentifs autour de vous. Vous venez de leur promettre de prier pour eux : ils vous le rendront : Dieu les écoutera.

« Tout en prenant cet engagement de vous souvenir de nous, vous vous demandiez, cher Père, si et comment vous poursuivrez votre ministère.

« C'est le moment de prononcer une déclaration qui est de mon pastorat, qui doit par conséquent se faire dans l'église même où je l'exerce plus particulièrement.

« Nous ne tenons notre droit d'annoncer l'Évangile d'aucun pouvoir humain. Ce n'est ni un empereur ni un ministre qui nous ont dit : Allez, enseignez toutes les nations. C'est Jésus-Christ qui nous l'a dit.

« Notre droit, en cette matière, vient de Dieu, de Dieu seul.

« De par la constitution de l'Église, l'évêque ouvre et ferme aux prêtres la chaire chrétienne. Lui seul le peut efficacement. Oui ! dans chaque diocèse, il n'y a qu'un homme qui ait cette puissance d'ouvrir et de sceller les lèvres d'un prédicateur : l'évêque. Si l'évêque scelle vos lèvres, taisez-vous ; s'il les ouvre, parlez.

« Et
êtes d
cathéd

« En
froc bl
vous ét
doute ;

« Vo
de Lac
Dame :
d'un ti
va desc

« Bi

« Ma
Dmin
tée de t
il, sont

« Ch
cet aud
revoir.

Auss
et de t

peuple.
le, la f
deur p
« Vive

On
que de
les évé
et cha

Nati
termes
taire li

Le c
mier n
mé de